

FAQ sur les fonds mis de côté

1. Qu'est-ce que les fonds mis de côté?

Il s'agit d'une partie des fonds qui auraient été disponibles pour le ou les clients au moment du financement, mais qui seront plutôt retenus et versés au ou aux clients deux fois par année jusqu'à l'épuisement des fonds mis de côté. Ces fonds sont mis de côté afin de faire en sorte que le ou les clients puissent respecter leurs obligations liées à la propriété, notamment les impôts fonciers, l'assurance habitation et les frais de copropriété.

2. Quels clients éventuels pourraient avoir des fonds mis de côté?

Les clients qui ont un mauvais crédit, un faible revenu ou des impôts fonciers impayés pourraient avoir des fonds mis de côté. Bien que tous les demandeurs fassent l'objet d'une évaluation, seul un faible pourcentage de clients devra avoir des fonds mis de côté.

3. Comment m'avisera-t-on si l'un de mes clients doit avoir des fonds mis de côté?

Une évaluation préliminaire du crédit vous sera communiquée par courriel avant que vous ne procédiez à l'évaluation de la propriété. L'évaluation du crédit fera l'objet d'une vérification et sera finalisée dès la réception de l'évaluation et de tous les documents justificatifs, puis vous sera communiquée dans le document d'information de la Banque HomeEquity.

4. Avec qui dois-je communiquer si j'ai des questions au sujet des fonds mis de côté?

Pour toute question générale concernant les fonds mis de côté, veuillez communiquer avec votre directeur du développement des affaires. Si vous ne connaissez pas le nom de votre directeur du développement des affaires, veuillez composer le 1-866-536-2447. Si vous avez des questions au sujet de dossiers en particulier, notamment à savoir si des fonds mis de côté seront nécessaires et pourquoi, communiquez avec votre souscripteur désigné.

5. Que dois-je savoir d'autre sur les fonds mis de côté?

Si des fonds mis de côté sont requis, un montant de 500 \$ sera ajouté aux frais de clôture.

6. Comment le montant des fonds mis de côté est-il déterminé?

Le montant des fonds mis de côté est fondé sur une formule basée sur la capacité du client à respecter ses obligations financières, y compris les impôts fonciers, l'assurance habitation et les frais de copropriété (le cas échéant).

7. Comment aviserai-je mon ou mes clients que des fonds seront affectés aux fonds mis de côté?

Le montant des fonds mis de côté et le calendrier des versements seront indiqués dans la section « Conditions » du document d'information (engagement) de la Banque HomeEquity.

8. Pourquoi la Banque HomeEquity requiert-elle des fonds mis de côté à certains clients?

Les fonds mis de côté sont mis en place pour protéger nos clients. La Banque HomeEquity souhaite s'assurer que nos clients ont les moyens de respecter leurs obligations liées à la propriété.

9. Comment le ou les clients recevront-ils leurs fonds mis de côté?

Le ou les clients recevront leurs fonds mis de côté deux fois par année par transfert électronique de fonds (un spécimen de chèque au nom de tous les emprunteurs sera requis).

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour obtenir de plus amples renseignements.